

Metis GmbH  
A-1220 Vienna, Donau-City-Straße 6  
Tel.: +43 1 997 15 70, Fax: +43 1 997 15 70 66  
E-mail: office@metis-vienna.eu  
Vienne, le 19.3.2012

Rapport réalisé pour:  
La Commission Européenne, DG Emploi

**Résumé du Rapport final**  
**Metis GmbH en coopération avec le wiiw**

**Évaluation de la réaction du FSE à  
la crise économique et financière**

## Résumé

Ce rapport final sur « L'évaluation de la réaction du FSE à la crise économique et financière » permet **d'évaluer le rôle joué par le FSE pour aider l'UE et les Etats membres à relever les défis occasionnés par la récente récession.**

Il s'agit d'une évaluation significative, bien que loin d'être simple, compte tenu de la variété des facteurs sur lesquels les impacts du FSE reposent:

- La façon dont la crise a affecté les marchés du travail des différents Etats membres
- Le soutien relatif à la politique du marché du travail déjà en place dans les Etats membres
- Les nouvelles mesures spécifiques adoptées par les gouvernements des Etats membres et les partenaires sociaux
- La façon dont le soutien du FSE s'est adapté aux besoins des différents Etats membres.

### L'évolution du marché du travail

L'impact de la crise sur le marché du travail a fortement varié selon les Etats membres. Les caractéristiques les plus marquantes sont:

- La vitesse à laquelle la crise a éclaté, qui dans un premier temps était une conséquence de défaillances étroitement liées des marchés financiers, se sont propagées rapidement à une bonne partie de l'économie mondiale.
- L'UE dans son ensemble a été durement touchée; toutefois chacun des Etats membres a été affecté à des degrés différents selon sa position financière nationale (endettement des gouvernements, des banques, des entreprises et des ménages) et son niveau d'exposition vis-à-vis de l'extérieur.
- Au départ, la crise a frappé plus durement quelques unes des économies européennes les plus fortes, particulièrement les secteurs d'investissement tels que l'ingénierie et la construction. Cependant, les activités orientées vers l'exportation de ces secteurs se remettent plutôt bien actuellement.
- Comme toujours, les jeunes et les groupes marginalisés ont été durement frappés mais, contrairement à d'habitude, les femmes et les travailleurs âgés se sont vus moins durement affectés, du moins au début de la crise.
- L'élasticité des réactions du marché du travail aux premiers effets de la crise économique a fortement varié d'un Etat membre à l'autre, reflétant la façon dont la crise affectait les différents secteurs mais aussi les réactions relatives à la politique économique et de l'emploi.
- Dans l'UE 27, on a enregistré plus de 5 millions de pertes d'emploi entre les 3e trimestres 2008 et 2009, avec toutefois des répercussions inégales entre les Etats membres.
- Au cours de la période qui a suivi, des évolutions différentes entre les Etats membres ont perduré, certains observant une croissance économique positive, d'autres continuant à enregistrer un recul.

Les conséquences de la crise et ses répercussions auprès des groupes traditionnellement défavorisés sur le marché du travail dépendent d'une série de facteurs: la vitesse de la reprise économique ; la mesure dans laquelle les changements économiques structurels influent sur la demande de compétences différentes; et à quel point les gouvernements répondent aux besoins de compétences

---

des groupes défavorisés conjugués aux facteurs liés à la segmentation croissante du marché du travail (relations de travail atypiques, précaires, temporaires, flexibles).

Un élément important de la réponse politique initiale concernait en majeure partie des hommes travaillant dans des activités générales de fabrication. A mesure que la crise progressait, l'émergence d'un modèle plus traditionnel s'est révélée et concernait :

- Les jeunes, dont les chances d'intégrer le marché du travail se sont considérablement détériorées
- Les femmes, qui subissent actuellement les effets négatifs d'une reprise lente ou absente
- Les groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les migrants, les chômeurs de longue durée et les personnes à très faible revenus
- Les travailleurs à temps partiel par manque de perspectives de travail à temps plein et exposés au risque de pauvreté.

Pour l'avenir, un modèle irrégulier de croissance et de recul semble être envisagé. Le PIB ayant diminué plus rapidement que l'emploi au cours de la récession, l'ampleur réelle de la restructuration du marché du travail est encore à venir. En outre, les marchés du travail doivent faire face à une polarisation à long terme, avec une croissance des emplois les mieux et les moins bien rémunérés, ayant pour conséquence « l'érosion » des revenus moyens.

Les faits démontrent que les employés frappés par la crise en premier lieu ne se verront pas nécessairement autant affectés à long terme.

### Réponses politiques nationales

Lorsque la crise a éclaté, la Commission européenne et les Etats membres ont annoncé un Plan européen pour la relance économique où figuraient des recommandations relatives aux mesures de la politique du marché de l'emploi qui ont servi d'orientations pour les Etats membres.

Une majorité d'Etats membres ont rapidement mis en place des plans de relance pour contrer les effets de la crise. La réponse politique adoptée dépendait de:

- L'impact réel de la crise
- La situation fiscale de l'Etat membre
- La capacité de l'Etat membre à gérer les réactions appropriées de politique économique et de l'emploi.

Dans les 27 Etats membres, les dépenses publiques consacrées à la politique du marché de l'emploi sont passées de 201 milliards d'euro à 256 milliards (soit une augmentation de 28%) dont 80% consacrés à l'aide au revenu.

Concernant la politique active du marché du travail, une série de mesures ont été introduites telles que les dispositifs de chômage partiel, les subventions salariales temporaires, la réduction des coûts non salariaux, l'emploi dans le secteur public, l'amélioration des compétences et la promotion de la mobilité. Parmi les dépenses consacrées aux PAMT, un tiers a été consacré à l'amélioration des compétences, un quart aux initiatives en faveur de l'emploi, et une part plus faible aux mesures en faveur de l'emploi, de la création directe d'emplois et de la création d'entreprises.

### **Recommandations sur les mesures relatives au FSE et à la politique nationale du marché du travail**

Le FSE sert d'instrument structurel soutenant les PAMT au niveau national et régional dans les Etats membres, et une des interventions principales soutenues par le FSE pendant toute la crise a été la formation en complétant les mesures de chômage partiel par une amélioration des compétences. Le FSE a également soutenu des mesures visant à créer ou maintenir l'emploi notamment: le co-financement des programmes d'apprentissage; les primes à l'emploi; les programmes en faveur du maintien de l'emploi et les activités de revalidation.

De manière générale, les réactions du FSE, vis-à-vis du soutien à la crise lié aux PAMT, se sont révélées rationnelles compte tenu des besoins immédiats de cette crise. Toutefois, le fonds a conservé sa démarche traditionnellement axée sur le développement des compétences démontrant que les activités liées à l'amélioration des compétences et à un meilleur accès à l'emploi sont des stratégies à long terme du marché du travail cohérentes et rationnelles.

Ci-dessous un certain nombre de recommandations pour le FSE concernant l'avenir immédiat des marchés du travail:

- Soutenir en temps utile des activités de politique nationale en rapport avec la crise
- Etendre l'approche d'accompagnement des mesures de chômage partiel par de la formation
- Développer la capacité à réagir rapidement
- Eliminer graduellement les mesures liées à la crise qui risquent d'empêcher les investissements à long terme des PAMT dans la lutte contre le chômage élevé et de longue durée
- Soutenir des mesures "anticipatives" pour mieux éviter et combattre les crises à venir en s'appuyant sur des mesures des PAMT éprouvées et testées
- Intensifier l'action du FSE sur les mesures structurelles et les groupes vulnérables
- Appuyer les réformes liées aux PAMT nationales pour améliorer, mettre à niveau et anticiper de nouvelles demandes en matière de compétences
- Promouvoir des projets pilotes ayant pour objectif de trouver de nouvelles formes de travail à horaire souple et de relever les défis liés aux compétences, aux qualifications et à l'expérience.

### **Adaptations et modifications des programmes du FSE**

Les programmes cofinancés par le FSE ont donné des résultats nets et clairs dans l'atténuation de la crise, y compris des actions opérationnelles détaillées facilitant une utilisation plus efficace des ressources disponibles.

Parmi ces changements, un grand nombre d'entre eux était attribuable aux adaptations d'un axe prioritaire à l'autre et au sein d'un même axe, avec un transfert de ressources entre les interventions ou l'instauration de nouveaux instruments en réponse à la crise.

Certaines interventions portaient spécialement sur des secteurs durement touchés par la crise économique (comme la fabrication, la construction et le textile). La mise en

---

œuvre de ces changements avisés s'est faite sans utilisation majeure de fonds supplémentaires ni de modifications significatives des programmes opérationnels.

L'ampleur et la portée du soutien du FSE face à la crise ont été rapides mais ont varié en fonction du rôle initial joué par le FSE dans les politiques nationales relatives au marché du travail.

- Les Etats membres ne bénéficiant que d'une part (relativement) faible du budget FSE, par rapport aux PAMT nationales, n'ont soit pas modifié les programmes opérationnels FSE soit ils ont utilisé le FSE comme un instrument supplémentaire pour se concentrer sur les questions urgentes.
- Les régions de convergence dans les Etats membres bénéficiant d'un budget FSE significatif ont saisi l'occasion d'adapter le FSE, même si les Etats membres les moins expérimentés ont éprouvé des difficultés à opérer des simplifications ou à faire face aux effets engendrés par les mesures d'austérité.

En règle générale, les programmes flexibles ont pu réagir rapidement et en profondeur, alors que les programmes opérationnels rigides et inflexibles se sont avérés moins adaptés. Face à une crise, des programmes rigides qui requièrent des modifications législatives pour les plus petits ajustements ne sont certainement pas adaptés. En revanche, il en va également de même pour les programmes très flexibles adeptes d'un soutien accordé « en cas de besoin ».

Utiliser des changements avisés face à une crise temporaire est une stratégie à adopter dans des cas similaires, s'ils s'en représentent à l'avenir. Il n'existe pas de plan au sujet de la flexibilité, cependant, il conviendrait de recommander de ne pas élaborer de programmes trop rigides qui nécessitent des modifications législatives pour le moindre changement, ni trop souples au risque de perdre l'orientation stratégique. En ce qui concerne la flexibilité, une option serait de dédier une partie du programme opérationnel à un mécanisme de gestion de crise qui peut être activé en cas d'événements imprévus. Prévoir un mécanisme adaptant les instruments en place pour une période limitée face à une crise, constitue une autre possibilité. Une partie de cette flexibilité pourrait prendre la forme de projets pilotes mis en place pour faire face à une crise de façon temporaire et soumis à des examens par des pairs.

Les études d'évaluation devraient examiner l'incidence des mesures liées à la crise à court et à long terme pour une compréhension plus exhaustive de l'efficacité de certains types de mesures.

Dès que la relance se confirme, le FSE devrait reprendre « le cours normal de ses activités » et appuyer les interventions relatives à l'employabilité et à l'inclusion sociale. A cet égard, il conviendrait que le FSE soit davantage axé sur l'anticipation du changement, conformément à la SEE, à savoir :

- Améliorer l'élaboration des concepts d'apprentissage tout au long de la vie et les mesures des PAMT.
- Investir dans des méthodes d'anticipation et de prévision au niveau national et régional notamment en ce qui concerne les besoins futurs en main d'œuvre qualifiée, qualifications et compétences.
- Les formes innovantes d'organisation du travail en évolution que le FSE pourrait appuyer en situation d'urgence.

### Changements au niveau des groupes cibles

La crise a sensibilisé l'opinion et a suscité des inquiétudes quant aux effets d'une grave récession économique sur l'emploi dans les principaux secteurs de l'économie. Parallèlement, les groupes les plus vulnérables sur le marché de l'emploi et plus généralement la société en souffrent de plus en plus, montrant à quel point l'emploi, les préoccupations sociales et les politiques sont étroitement liés.<sup>1</sup>

Cette étude a également mis en exergue la diversité de l'utilisation du FSE dans les Etats membres et ce qu'il convient de prendre en considération lorsqu'on réfléchit à l'utilisation et la direction à venir du FSE.

C'est la raison pour laquelle, le FSE devrait demeurer un instrument destiné à améliorer les dimensions structurelles des marchés du travail et à répondre aux besoins de ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés.

- Les groupes de salariés frappés en premier lieu par la crise ne seront pas nécessairement touchés de la même manière à long terme. Par conséquent, il convient de continuer à mettre l'accent sur les groupes vulnérables, sur les mesures améliorant leur employabilité et sur les mesures favorisant l'entrée des jeunes sur le marché du travail.
- Il conviendrait d'éliminer graduellement les mesures immédiates liées à la crise comme les régimes de chômage partiel afin de se pencher sur l'inévitable réaffectation de la main d'œuvre d'après la crise.
- Il faudrait aligner les interventions du FSE sur les stratégies des PAMT européennes à long terme avec un soutien particulier aux pays dont les dépenses des PAMT sont très basses.
- Un des défis à venir pour l'UE est de cibler les jeunes pour lesquels une approche européenne et un soutien actif sont indispensables.
- Pour la période de relance, il faudrait que le FSE mette l'accent sur l'inclusion sociale, l'égalité entre hommes et femmes et la prévention de la pauvreté.
- Comme indiqué dans les nouveaux règlements relatifs au FSE, proposés pour la période 2014-2020, des interventions explicites directes devraient appuyer ces objectifs. Un ensemble de critères spécifiques et surtout des indicateurs de résultat doivent être définis pour garantir que les 20% cible du FSE seront directement affectés à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté.

### Actions innovantes

Pendant la crise, les Etats membres se sont principalement appuyés sur des mesures éprouvées. Toutefois, il convient d'accorder plus d'importance à l'évaluation des approches innovantes adoptées pour certaines mesures qu'aux résultats d'une coopération étroite entre et avec les partenaires sociaux régionaux et nationaux.

Dans la proposition pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, l'innovation sociale apparaît déjà comme un thème central du FSE et on peut en tirer les **recommandations** suivantes: Dans certains pays, lorsque les PAMT sont intégrées dans les systèmes nationaux, il conviendrait de mettre l'accent sur l'innovation dans les PAMT. Les Etats membres avec des niveaux très bas de PAMT devraient se

<sup>1</sup> Comme l'indique également la décision de la Commission européenne qui vise à fusionner son rapport annuel "L'emploi en Europe" et son rapport sur la situation sociale

---

focaliser sur la mise en place d'un cadre institutionnel et financier approprié pour les PAMT.

### Réaffectation et gestion des ressources financières

Les Etats membres n'ont que partiellement réagi aux modifications relatives à la gestion financière proposées par la CE. La prolongation de la période de décaissement pour 2000-2006 a été considérée comme particulièrement importante ce qui explique en partie la faiblesse des taux d'absorption pour la période actuelle de financement dans certains Etats membres. Pour d'autres mesures liées aux dépenses accélérées, on a pu observer une certaine réticence à les utiliser dans la plupart des Etats membres ; ceux-ci préférant simplement repousser le problème des besoins de cofinancement national à quelques années.

La CE a proposé un certain nombre de méthodes simplifiées de calcul des coûts telles que les taux forfaitaires, les barèmes pour les prix unitaires et les montants forfaitaires pour les petits projets. Cependant, seuls les Etats membres qui avaient la capacité et le savoir-faire pour les mettre en œuvre, ont pu bénéficier de ces modifications.

Ceux qui ont mis en œuvre les mesures proposées par la CE les ont appréciées mais l'expérience a révélé la difficulté d'instaurer rapidement de nouvelles mesures, principalement dans les Etats membres qui n'ont pas la capacité administrative et le savoir-faire pour les mettre en application. Les 12 nouveaux Etats membres ont éprouvé de grandes difficultés à absorber le financement disponible.

Le calcul simplifié des coûts se trouve encore dans une phase préparatoire, ou aux premières phases de mise en œuvre, mais les expériences des Autorités de gestion et les exemples observés dans cette étude indiquent que les Etats membres ont intégré ces simplifications.

Les **recommandations** suivantes peuvent être tirées :

- Dans les situations de crise, il serait utile d'allouer des fonds supplémentaires (par ex. des précédentes périodes de programmation) pour appuyer les mesures liées à la crise.
- Les mesures de simplification demandent du temps et de la capacité pour leur mise en œuvre et leur prise d'effet ; une crise n'étant probablement pas le moment le plus propice pour s'y atteler. Cependant, il convient de poursuivre les efforts consentis puisqu'il s'agit d'une des mesures les plus importantes qui rend le FSE plus efficace et performant.
- L'exemple des barèmes pour les prix unitaires indique que la capacité à mettre en œuvre varie considérablement d'un Etat membre à l'autre. Etant donné la difficulté à introduire des réformes en début de période de programmation, il est plus approprié pour la CE de lancer des réformes pilotes auprès de quelques Autorités de gestion ou Etats membres avant leur mise en œuvre dans les 27 pays de l'UE.
- Les nouvelles propositions pour 2014-2020 modifient les règlements concernant les paiements et la procédure d'apurement du FSE. Un délai de mise en œuvre et une formation approfondie pour les autorités publiques les moins avancées sont nécessaires pour l'introduction de ces modifications. Des projets pilotes supervisés pourraient se charger de tester les modifications avant leur déploiement.



## Gouvernance du FSE

La simplification des règles et procédures communautaires chevauchent les efforts de simplification des Etats membres, dont plusieurs ont revu leurs systèmes de mise en œuvre et processus de gestion pour accélérer le lancement et la mise en œuvre de projets.

La crise semble avoir accéléré ces efforts. Toutefois la mise en œuvre de ces simplifications ainsi que la réduction des charges administratives nationales doit clairement s'inscrire dans le contexte plus large de l'administration publique générale, recouvrant à la fois la législation et les pratiques administratives.

Cela conduit à identifier un problème fondamental lié à la mise en œuvre du programme: un programme et des procédures de mise en œuvre compliqués et de longue durée reflètent souvent les disparités entre les règlements européens, nationaux et parfois régionaux ainsi que des procédures exagérément bureaucratiques.

Néanmoins, une série de modifications globales a été mise en place, principalement par les autorités nationales des 12 nouveaux Etats membres qui n'avaient pas eu l'occasion d'acquérir l'expérience suffisante lors de la période précédente.

Alors que la majorité des Etats membres a utilisé en partie le FSE comme une réaction politique à la crise, seulement un tiers des programmes opérationnels a recouru à des arrangements administratifs et financiers. Seuls les programmes fortement prescrits ont pu réagir aux modifications de politique au terme d'un long processus de prise de décision.

L'expérience acquise face à la crise permet de formuler un certain nombre de **recommandations** au sujet de la gouvernance:

- L'amélioration de la gouvernance des programmes opérationnels constitue un des enjeux pour une mise en œuvre efficace et performante des programmes.
- Les modifications liées à la crise devraient rester dans le cadre des objectifs des programmes du FSE et les fonds ne devraient pas être détournés de mesures structurelles à des mesures cycliques, sauf dans des circonstances très exceptionnelles et limitées.
- Ces modifications ne sont utiles qu'à la condition qu'elles s'opèrent sans modifications législatives ni procédures d'autorisation spécifiques. Par conséquent, les programmes opérationnels devraient mentionner la façon dont les interventions doivent être ciblées pour contrer une future situation de crise.
- Un modèle de gouvernance qui prévoit une certaine flexibilité constitue une condition préalable pour surmonter les imprévus et les crises.
- Pour toute réforme, la simplification est la caractéristique la plus largement et unanimement requise. Les nouvelles propositions de la Commission européenne montrent que toute simplification doit prendre en considération la totalité de la chaîne de prestation des interventions du FSE.
- En temps de crise, l'implication des partenaires sociaux et des acteurs régionaux et locaux concernés s'est révélée d'une importance particulièrement capitale.



---

## Documentation, évaluation des mesures liées à la crise, échange d'expériences et apprentissage mutuel

La Commission européenne et les Etats membres ont échangé une grande quantité d'informations sur la crise et les mesures qui ont été prises. Cependant peu d'informations systématiques sont disponibles quant à l'utilisation qui a été faite du FSE. En outre, la structure et les chiffres nécessaires pour les rapports annuels de mise en œuvre ne permettent pas de tirer des conclusions spécifiques en ce qui concerne les mesures liées à la crise.

Un grand nombre de modifications ont été adoptées, la plupart étant de petites modifications dont il est difficile de distinguer l'incidence des interventions prévues. Un certain nombre de nouveaux instruments ont également été introduits. Cependant aucune évaluation n'est à ce jour disponible en ce qui concerne les bénéficiaires réels des mesures et leur incidence sur l'emploi.

Il est important d'enrichir l'échange d'informations concernant les mesures liées à la crise en partageant les expériences relatives aux résultats et aux incidences des mesures liées à la crise.

Il conviendrait de savoir si:

- la formation supplémentaire s'est basée sur une évaluation des besoins, disposait d'une mesure de qualité appropriée, et a contribué à améliorer les perspectives d'emploi et de revenus ainsi que la qualité de l'emploi à moyen terme
- les mesures destinées à la lutte contre le chômage des jeunes ont amélioré l'employabilité des destinataires.
- Les mesures propres aux groupes vulnérables pendant la crise ont contribué à améliorer leur situation d'emploi.

Les **recommandations** suivantes peuvent être tirées:

- Il conviendrait de décrire les modifications liées aux programmes opérationnels dans le rapport annuel de mise en œuvre. En ce qui concerne les rapports, il conviendrait de mettre en place un système de contrôle de la qualité.
- Il conviendrait de signaler les transferts extraordinaires au sein des programmes opérationnels ainsi que les transferts formels d'un programme opérationnel à un autre. Dans les deux cas, la raison de ces modifications devrait être décrite de manière exhaustive.

## Conclusions et recommandations spécifiques par groupe d'Etats membres

L'importance du FSE dans la lutte contre la crise dépendait du rôle joué par le FSE dans la politique nationale relative au marché du travail. Le FSE a été le partenaire principal des politiques actives du marché du travail dans les nouveaux Etats membres durement frappés par la crise mais qui avaient la capacité de réagir.

En fait, le FSE a permis d'introduire ou de renforcer les politiques actives du marché du travail dans les Etats membres qui devaient faire face à des restrictions budgétaires et où la tendance avait toujours été de soutenir le marché du travail par des mesures la plupart du temps passives. Dans ces pays, les modifications des programmes opérationnels étaient directement liées aux modifications des politiques du marché du travail.

Néanmoins les évolutions négatives et souvent divergentes sur les marchés du travail européens ont souligné la nécessité de mieux intégrer les mesures politiques anticycliques et structurelles dans une perspective multi périodique (courte, moyenne et longue). Elles ont permis de faire en sorte que le FSE soit capable de s'adapter et de réagir à des délais variables de manière efficace.

La façon dont les Etats membres ont utilisé le FSE pour surmonter la crise dépendait d'une série de facteurs spécifiques à chaque Etat membre: la force de leur économie; l'impact de la crise sur leur économie et leur marché du travail; les modifications de leur politique du marché du travail; l'ampleur et l'utilisation de l'appui du FSE ; les accords de gouvernance.

En considération de ce principe, les **groupes** suivants **d'Etats membres** ont été identifiés:

**Groupe A** (Etats membres avec une économie forte où la crise a eu une incidence moyenne et où aucune action significative relative au marché du travail n'a été prise) : BE, LU, DK et NL représentent des économies très fortes et la crise n'y a eu que peu d'effet par rapport à d'autres Etats membres. Tous les pays concernés avaient une grande expérience relative à l'utilisation du FSE et savaient en adapter l'usage.

**Groupe B** (Etats membres où la crise a eu une incidence moyenne et où les politiques nationales du marché du travail ont largement réagi): Ce groupe inclut les Etats membres suivants: AT, FR, DE, SE, FI, UK ainsi que le nord de l'IT<sup>2</sup>. Par conséquent, le budget du FSE pour ces Etats membres était limité par rapport au PIB.

**Groupe C** (Etats membres où la crise a eu une forte incidence sur le marché du travail et où l'utilisation du FSE a été considérable): Ce groupe inclut PT, ES, IE et le sud de l'IT. Les Etats membres et les régions du sud de l'UE regroupent la plupart des régions de convergence alors que l'IE se démarque par son économie préalablement solide. Les PAMT constituent une part moyenne du PIB mais le FSE y contribue largement. Les quatre Etats membres ont une grande expérience du FSE.

**Groupe D** (Etats membres avec régions de convergence qui ont été frappés par la crise et ont eu la capacité d'utiliser le FSE comme instrument principal de politique active du marché du travail) : Ce groupe inclut PL et les trois pays baltes LT, LV et EE. Les pays baltes ont durement été touchés par la crise avec le PIB et les pertes d'emplois les plus élevés dans l'UE27. La Pologne n'a été que très faiblement touchée par la crise et ce, entre autre, en raison de son rôle limité dans le commerce international et la finance.

**Groupe E** (Etats membres sévèrement touchés par la crise et qui ont eu des difficultés variées à mettre en œuvre le FSE): Ce groupe inclut RO, BG et GR – des pays dont les économies étaient en quelque sorte fragiles et, dans certains cas, dans une phase de développement économique (même si certains ont connu une croissance relativement forte dans la période précédant la crise) et qui les ont rendus très vulnérables quand la crise a éclaté.

**Groupe F** (Etats membres avec une croissance économique avant la crise, mais qui ont été frappés par celle-ci et ont éprouvé des difficultés variées à mettre en œuvre le FSE): SI, HU, CZ et SK avaient connu une croissance économique positive au cours

<sup>2</sup> Pour l'IT, nous avons décidé de nous écarter du strict principe de regroupement par Etat membre étant donné les profondes différences structurelles entre le nord et le sud de l'Italie; le nord ayant été spécialement touché par la crise. En outre cette séparation est appuyée au niveau des programmes par la régionalisation de la mise en œuvre du FSE via des programmes opérationnels régionaux.

---

des dernières années mais ont été frappés par la crise à des degrés divers. Les quatre pays ont acquis une certaine expérience dans la gestion du FSE au cours de la période précédente (2004 – 2006) même si elle a été abrégée.

Un certain nombre de **recommandations** à l'égard des différents **groupes** d'Etats membres sont formulées dans le rapport et dépendent particulièrement de leur situation économique et administrative. Les principales recommandations sont les suivantes:

- Pour les Etats membres des **groupes A and B** (c'est-à-dire ceux avec des PAMT complètes et déjà en place), il conviendrait de mettre l'accent sur l'anticipation et la prévention. Ces Etats membres ont la capacité et la force de mettre en œuvre de nouveaux instruments innovants relatifs au marché du travail. Ils doivent se concentrer sur la mise au point d'actions pour la nouvelle période de programmation du FSE.
- Pour les Etats membres du **groupe C** qui bénéficient de fonds importants, la recommandation principale serait de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et de la réactivité du FSE pour répondre aux nouveaux besoins du marché du travail à l'avenir.
- Pour les Etats membres du **groupe D** qui ont saisi les occasions offertes par le FSE et les ont mises en œuvre de manière cohérente, la mise en œuvre du programme pour la nouvelle période de programmation devra se baser sur les évaluations des Etats membres de la période de programmation actuelle.
- Pour le **groupe E**, la nouvelle mise en œuvre des programmes opérationnels du FSE doit s'accompagner d'une amélioration radicale des capacités au niveau national et régional et ceci conformément à l'ajustement des règlements communautaire et national et à l'efficacité des autorités publiques.
- Pour le **groupe F**, les Etats membres ont acquis une expérience dans la gestion du FSE mais éprouvent des difficultés en raison des structures de gestion bureaucratiques. Il conviendrait de se concentrer sur la réalisation d'ajustements administratifs à temps pour la nouvelle période de programmation.